



Cet avis de participation devra être envoyé par courriel à cie@zoute.be ou par courrier normal à la direction de la COMPAGNIE HET ZOUTE NV, Prins Filipsaan 53 à 8300 Knokke-Heist et être en sa possession au plus tard le **18 avril 2025**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
AVIS DE PARTICIPATION**

Je soussigné(e),

«Titel_» «Naam» «Voornaam»

«Straat» «Nummer»

«Postnummer» «Gemeente_»

«land»

actionnaire de la société anonyme Compagnie Het Zoute SA, avise la société anonyme Compagnie Het Zoute, Prins Filipsaan 53, 8300 Knokke-Heist, de mon intention (*) :

- (1) d'assister personnellement à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra à The Merode, Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles, le mercredi 23 avril 2025 à 14 :00 heures, où j'ai l'intention de participer avec «VG» titres ;
- (2) de me faire représenter par mandataire à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra à The Merode, Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles, le mercredi 23 avril 2025 à 14 :00 heures. A cette fin, une procuration dûment signée est jointe.

Fait à _____ le _____ 2025.

Signature

(*) Prière de biffer la mention (1) ou (2) non applicable.
Prière de joindre la procuration dûment signée en cas de représentation par mandataire (2).



Cette procuration devra être envoyée par courriel à cie@zoute.be ou par courrier normal à la direction de la COMPAGNIE HET ZOUTE NV, Prins Filipsaan 53 à 8300 Knokke-Heist et être en sa possession au plus tard le **18 avril 2025**.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROCURATION

Je soussigné(e),

«Titel_» «Naam» «Voornaam»
«Straat» «Nummer»
«Postnummer» «Gemeente_»
«land»

Propriétaire de «VG» actions de la Société à la date d'enregistrement, fixée au 18 avril 2025 à minuit, donne pouvoir, avec pouvoir de substitution, à

nom et prénom mandataire : _____

domicile mandataire (facultatif) : _____

e-mail mandataire (facultatif) : _____

Pour être valable, le formulaire de procuration doit expressément préciser l'identité (nom et prénom) du mandataire, et si possible son adresse et/ou son e-mail. Une procuration dont les instructions de vote ne sont pas remplies implique que le mandataire peut choisir de façon discrétionnaire comment voter.

de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire (l'« Assemblée ») de la susdite société qui se tiendra le mercredi 23 avril 2025 à 14 :00 heures à The Merode, Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles, avec l'ordre du jour repris ci-dessous et, à cet effet, de signer toute feuille de présence, de prendre part à toutes discussions et délibérations, de signer tous les actes ou procès-verbaux, de promettre la ratification si elle est requise et d'exercer les droits de vote de «VG» actions afin de voter sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour :

☐ selon sa discrétion

☐ conformément aux instructions de vote suivantes :

ORDRE DU JOUR ET INSTRUCTIONS DE VOTE

1. Rapports du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire
Réponses aux questions des actionnaires.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 12 24 – affectation du résultat
2.1. Approbation des comptes annuels consolidés et statutaires

Proposition de résolution : approbation des comptes annuels consolidés et statutaires pour l'exercice au 31 décembre 2024.

Vote sur le point 2.1.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

2.2. Proposition de répartition du résultat

Proposition de résolution : pour l'exercice 2024, proposition de voter pour l'attribution des résultats de l'exercice aux réserves disponibles pour distribution, conformément à la proposition suivante :

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'établit à 4 038 979 EUR. Compte tenu d'un solde bénéficiaire reporté de 44 639 571 EUR, le résultat à affecter s'élève à 48 678 550 EUR.

Nous vous proposons de répartir ce bénéfice comme suit :

- Affectation au Conseil d'Administration	210 000	EUR
- Solde bénéficiaire à reporter	48 468 550	EUR



Vote sur le point 2.2.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

2.3. Proposition de répartition du résultat – tantième

Proposition de résolution : attribution de tantièmes pour un montant total de 210 000 EUR soit 15 000 EUR par Administrateur et 30 000 EUR pour le Président.

Vote sur le point 2.3.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire

3.1. Décharge à donner aux Administrateurs

Proposition de résolution : donner décharge aux Administrateurs individuellement par Administrateur, pour l'exercice de leur mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2024.

Vote sur le point 3.1. décharge aux Administrateurs, individuellement par Administrateur

	Pour	Contre	Abstention
3.1.1. Bernard Jolly (repr. perm. Cheniclem SA)	☐	☐	☐
3.1.2. Didier de Crombrugghe de Loringhe	☐	☐	☐
3.1.3. Marcus Van Heddeghem (repr. perm. MarcVH-Consult SRL)	☐	☐	☐
3.1.4. Pierre Lebbe (repr. Perm. PL Conseil SRL)	☐	☐	☐
3.1.5. Alain Devos (repr. perm. Alain Devos SRL)	☐	☐	☐
3.1.6. Didier t'Serstevens (repr. perm. Hudico SA)	☐	☐	☐
3.1.7. Natacha Lippens	☐	☐	☐
3.1.8. Paul-Evence Coppée	☐	☐	☐
3.1.9. Baudouin Jolly (repr. perm. Corpar SA)	☐	☐	☐
3.1.10. Philippe Van de Vyvere	☐	☐	☐
3.1.11. Sonia Baesch	☐	☐	☐
3.1.12. Gino De Raedt	☐	☐	☐
3.1.13. Ann De Raedt	☐	☐	☐
3.1.14. Patricia Laureys (repr. perm. PATENCO SRL)	☐	☐	☐
3.1.15. Sophie Lecloux (repr. perm. FreeBe SRL)	☐	☐	☐

3.2. Décharge à donner au Commissaire

Proposition de résolution : donner décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2024.

Vote sur le point 3.2. décharge au Commissaire

	Pour	Contre	Abstention
Paul Eelen (repr. perm. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL)	☐	☐	☐

4. Nominations statutaires et/ou renouvellement du mandat d'Administrateurs

4.1. Prendre acte de la démission volontaire de deux Administrateurs et confirmation de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs pour la durée du mandat initial



Suite à la démission de Messieurs Gino De Raedt et Philippe Van de Vyvere de leurs fonctions d'administrateurs à compter du 19 juin 2024, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Madame Ann De Raedt, en remplacement de Monsieur Gino De Raedt, et Madame Sonia Baesch, en remplacement de Monsieur Philippe Van de Vyvere, en tant qu'administratrices avec effet immédiat pour la durée du mandat initialement prévu pour Messieurs Gino De Raedt et Philippe Van de Vyvere, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025.

Proposition de résolution :

4.1.1. Acceptation de la démission de Monsieur Gino De Raedt de sa fonction d'administrateur et confirmation du mandat de l'administratrice cooptée par le Conseil d'Administration, Madame Ann De Raedt, pour la durée du mandat initialement prévu, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025.

Vote sur le point 4.1.1.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

4.1.2. Acceptation de la démission de Monsieur Philippe Van de Vyvere de sa fonction d'administrateur et confirmation du mandat de l'administratrice cooptée par le Conseil d'Administration, Madame Sonia Baesch, pour la durée du mandat initialement prévu, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025.

Vote sur le point 4.1.2.

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

4.2. Renouvellement du mandat d'Administrateurs

4.2.1. Renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 1 (un) an

Vote pour le renouvellement du mandat d'Administrateurs pour une durée de 1 (un) an

Approbation du renouvellement du mandat des Administrateurs suivants, pour un mandat de 1 (un) an jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale de 2026 :

	Pour	Contre	Abstention
4.2.1.1. Bernard Jolly (repr. perm. Cheniclem SA)	☐	☐	☐
4.2.1.2. Didier de Crombrugghe de Looringhe	☐	☐	☐
4.2.1.3. Baudouin Jolly (repr. perm. Corpar SA)	☐	☐	☐
4.2.1.4. Natacha Lippens	☐	☐	☐
4.2.1.5. Paul-Evence Coppée	☐	☐	☐
4.2.1.6. Pierre Lebbe (repr. perm. PL Conseil SRL)	☐	☐	☐
4.2.1.7. Sonia Baesch	☐	☐	☐
4.2.1.8. Ann De Raedt	☐	☐	☐

4.2.2. Renouvellement du mandat d'un Administrateur pour une durée de 2 (deux) ans

Vote pour le renouvellement du mandat d'un Administrateur pour une durée de 2 (deux) ans

Approbation du renouvellement du mandat de Monsieur Marcus Van Heddeghem (repr. perm. MarcVH-Consult SRL) pour un mandat de 2 (deux) ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2027 :

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

4.3. Prolongation du mandat d'Administrateurs

Vote pour le renouvellement du mandat d'Administrateurs



COMPAGNIE HET ZOUTE

Approbation de la prolongation du mandat des Administrateurs suivants, arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2026, pour un mandat de 1 (un) an jusqu'à l'Assemblée Générale de 2027 :

	Pour	Contre	Abstention
4.3.1. Sophie Lecloux (repr. perm. FreeBe SRL) Administrateur indépendant	☐	☐	☐
4.3.2. Alain Devos (vast vert. Alain Devos SRL) Administrateur indépendant	☐	☐	☐

4.4. Révocation du mandat d'un Administrateur

Vote pour la révocation du mandat d'un Administrateur

Approbation de la révocation du mandat de Madame Patricia Laureys (repr.perm. Patenco SRL).

POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐

Fait à _____ le _____ 2025.

Signature*

* Veuillez faire précéder votre signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».